

L'Île-de-France : terre de cadres jeunes et diplômés

Insee Analyses Île-de-France • n° 131 • Mars 2021



En 2017, en Île-de-France, 1,7 million de personnes occupent un emploi de cadre, soit un tiers des actifs occupés de la région, plus du double par rapport à la province. Plus jeunes et plus diplômés, les cadres de la région sont plus souvent salariés en entreprises et occupent moins souvent des fonctions d'encadrement qu'en province. Près de 70 % des cadres franciliens travaillent 40 heures ou plus par semaine. Résidant majoritairement à Paris ou à l'ouest de la région, ils utilisent principalement les transports en commun pour se rendre au travail. Ils vivent plus souvent seuls qu'en province. Cependant, quand ils sont en couple, c'est dans la moitié des cas avec un autre cadre.

Les architectes, ingénieurs, professeurs certifiés, journalistes, médecins, cadres d'exploitation appartiennent à la catégorie des **cadres et professions intellectuelles supérieures**. Le nombre de ces derniers ne cesse d'augmenter en France métropolitaine. Il est passé de 3 millions en 1999 à près de 4,8 millions en 2017. Dans le contexte sanitaire actuel, le recours au télétravail des cadres, qui occupent plus fréquemment des emplois de bureau, s'est fortement développé. Les périodes de confinement, en particulier, ont mis en lumière leurs conditions de travail et de vie spécifiques [Jauneau, Vidalenc, 2020].

Les emplois de cadres sont fortement concentrés dans les grands pôles économiques et en particulier en Île-de-France où travaillent deux cadres français sur cinq **► sources**. Ainsi, 1 745 000 emplois de cadres sont localisés en Île-de-France, soit 32 % des emplois franciliens. En province, cette proportion n'est que de 15 %.

Davantage d'hommes aux postes de cadres

Alors que les femmes représentent 50 % des actifs occupés d'Île-de-France,

elles ne sont que 42 % à être cadres, une proportion légèrement supérieure à la province. Toutefois, la présence de femmes parmi les cadres varie selon le secteur d'activité. En Île-de-France comme en province, dans les secteurs de la santé humaine et action sociale et de l'enseignement, six cadres sur dix sont des femmes. À l'opposé, la part des femmes est inférieure à 30 % dans le secteur de l'information et la communication, dans l'industrie manufacturière et dans la construction [Forment, Vidalenc, 2020].

Des cadres plus jeunes et plus diplômés qu'en province

Avec un âge médian de 43 ans, qu'ils soient hommes ou femmes, les cadres franciliens sont un peu plus jeunes que leurs homologues de province (45 ans). Environ 28 % des cadres franciliens ont moins de 35 ans contre 21 % en province **► figure 1**.

La répartition par âge des cadres diffère selon les secteurs d'activité. Dans l'information et communication et dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, la part des cadres âgés de moins de 40 ans atteint 47 %. À

l'inverse, elle est inférieure à 35 % dans l'administration publique, les transports et entreposage.

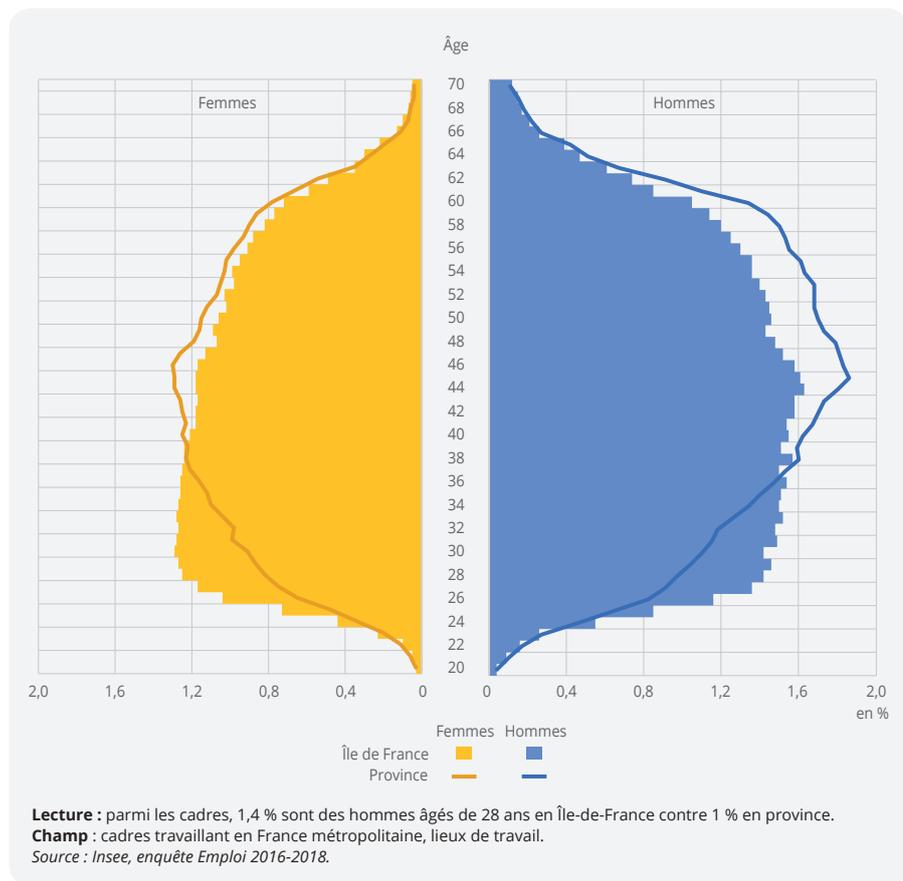
Les cadres franciliens sont 60 % à posséder un diplôme de niveau égal ou supérieur à Bac+4, contre 54 % de leurs homologues provinciaux. De plus, 10 % des cadres sont diplômés depuis moins de 5 ans contre 7 % en province.

Enfin, l'ancienneté dans leur poste est plus courte en Île-de-France qu'en province : moins de 5 ans pour 36 % des cadres franciliens contre 28 % des cadres provinciaux. En outre, plus de 38 % des cadres d'entreprises et des professions de l'information des arts et des spectacles ont une ancienneté inférieure à 5 ans contre seulement 16 % des cadres de la fonction publique.

Une forte proportion de cadres d'entreprises

La proportion de cadres administratifs et commerciaux d'entreprises (experts comptables, directeurs des ressources humaines, responsables marketing...) est nettement plus élevée en Île-de-France qu'en province **► figure 2**. À l'inverse, la part des professeurs et professions scientifiques (directeurs

► 1. Pyramide des âges des cadres en Île-de-France et en province



de collège, médecins hospitaliers, chercheurs du CNRS...) est plus faible, tout comme celle des cadres de la fonction publique (magistrats, commandants de police, inspecteurs des impôts). Les cadres franciliens travaillent davantage qu'en province dans les secteurs de l'information et communication, des activités financières et d'assurance et des activités spécialisées, scientifiques et techniques. À l'inverse, ils sont moins présents dans les secteurs de l'enseignement, la santé humaine et action sociale, l'industrie manufacturière et l'administration publique.

Les cadres franciliens occupent en majorité des fonctions stratégiques dites **fonctions métropolitaines**. Ce sont essentiellement des fonctions de conception-recherche, de prestations intellectuelles, de commerce inter-entreprises, de gestion et culture-loisirs. Environ 71 % des cadres franciliens sont cadres des fonctions métropolitaines contre 52 % en province.

En Île-de-France, davantage de cadres exercent dans des entreprises de plus de 250 salariés : 53 % contre 46 % en province. C'est le cas de plus de trois cadres sur quatre dans les secteurs des transports et entreposage, de l'administration publique et de l'industrie manufacturière. Cela peut

s'expliquer par la concentration en Île-de-France de sièges de grands groupes ou de ministères. Les écarts avec la province sont particulièrement forts dans les arts, spectacles et activités récréatives où 39 % des cadres franciliens travaillent dans une entreprise de plus de 250 salariés contre

8 % de leurs homologues provinciaux, dans l'industrie manufacturière (78 % contre 60 %) ou l'administration publique (84 % contre 66 %).

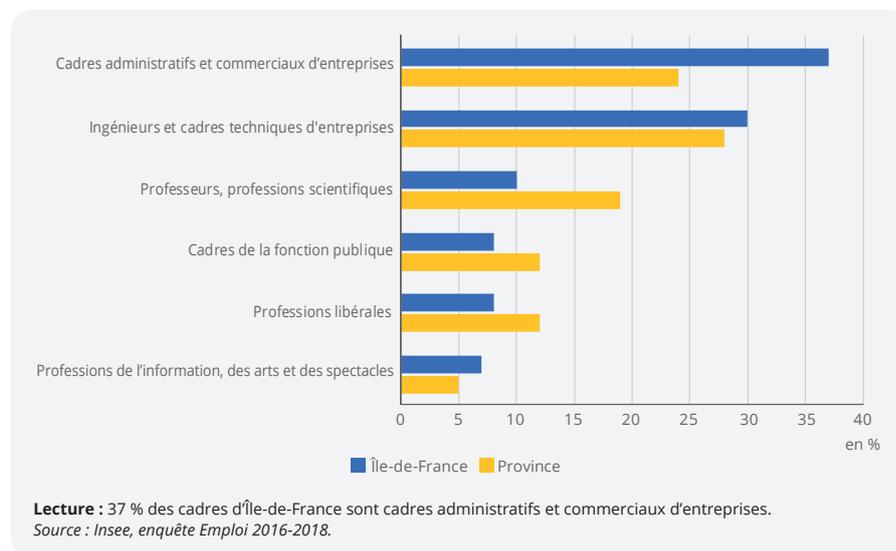
Plus de CDI et moins de temps partiel qu'en province

Dans le **secteur privé**, 86 % des cadres franciliens détiennent un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) contre 80 % en province. La part des cadres en CDI varie fortement selon le secteur d'activité, allant de 40 % dans celui des arts, spectacles et activités récréatives à 97 % pour les transports et entreposage ; elle est de 95 % pour les cadres et ingénieurs d'entreprises, surreprésentés en Île-de-France. Dans le secteur privé, la part des cadres n'ayant pas de contrat de travail (indépendants) est moins élevée en Île-de-France (9 % contre 16 % en province). Les professions libérales sont en effet sous-représentées parmi les cadres en Île-de-France.

Enfin, la part des cadres ayant d'autres formes de contrats de travail du secteur privé (à durée déterminée, intérim, apprentissage, etc.) est identique en Île-de-France et en province et correspond à 5 % des emplois.

Si les cadres travaillent à temps partiel deux fois moins souvent que l'ensemble des actifs, ceux exerçant en Île-de-France y ont moins recours qu'en province (7 % contre 11 %). En effet, le travail à temps partiel est particulièrement fréquent dans le secteur de la santé humaine et action sociale qui est moins représenté en Île-de-France.

► 2. Répartition des cadres selon les catégories socioprofessionnelles en Île-de-France et en province



Des semaines de travail plus courtes mais des journées plus longues

En Île-de-France, 68 % des cadres travaillent au moins 40 heures par semaine contre 60 % des cadres provinciaux. Pour autant, travailler six ou sept jours par semaine est moins fréquent qu'en province (6 % contre 10 %) ; en outre, 17 % des cadres provinciaux travaillent le samedi ou le dimanche, contre 10 % des cadres franciliens. Ainsi, les cadres franciliens semblent concentrer davantage leurs heures de travail. Ces constats diffèrent beaucoup selon le secteur d'activité. La proportion des cadres franciliens travaillant 40 heures au moins par semaine dans la construction est double de celle observée dans les activités de services, de l'enseignement et des arts, spectacles et activités récréatives. Par contre, dans ce dernier secteur, plus d'un tiers des cadres franciliens travaillent le samedi ou le dimanche contre à peine 3 % dans l'industrie manufacturière. Par ailleurs, en 2017, 14 % des cadres franciliens ont recours au télétravail régulier (au moins une journée par semaine) contre 5,5 % pour l'ensemble des salariés (respectivement 9 % contre 2,4 % pour les autres régions). En 2020, du fait de la crise sanitaire, le télétravail s'est particulièrement développé, et ce encore plus parmi les cadres [Jauneau, Vidalenc, 2020].

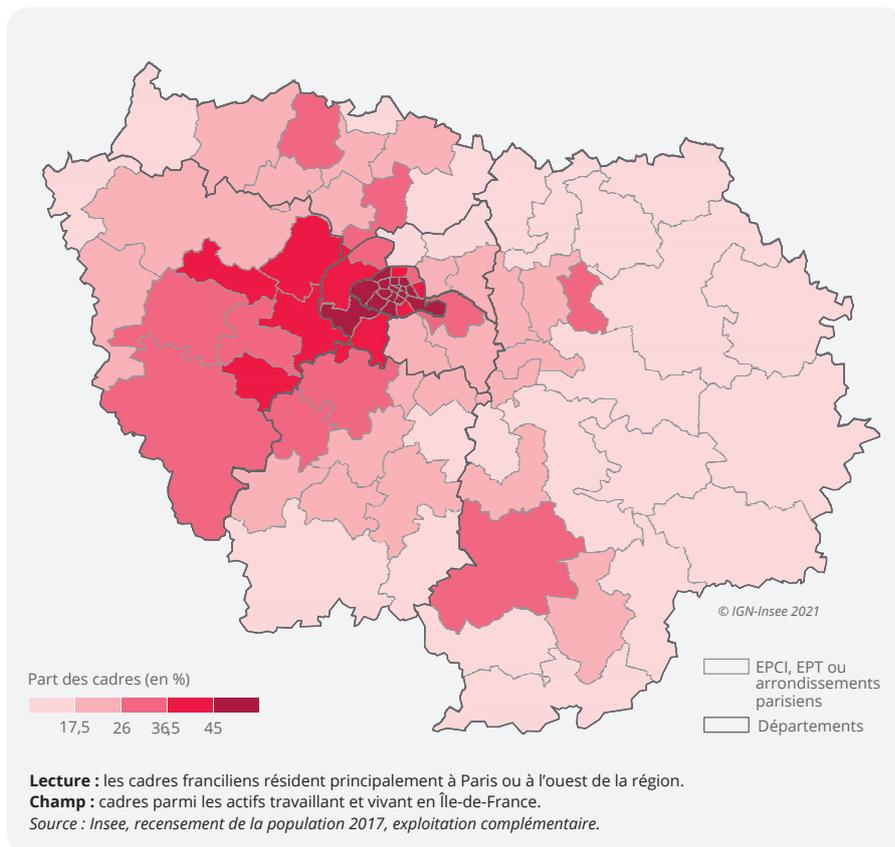
Quatre cadres sur dix sont managers

Les cadres franciliens ont un peu moins souvent des fonctions de management d'équipe que leurs homologues provinciaux. Comme en province, les cadres qui exercent des professions libérales sont ceux qui encadrent le moins souvent (11 %). À l'opposé, ceux qui encadrent le plus fréquemment sont les cadres de la fonction publique (49 %), les cadres administratifs et commerciaux d'entreprises (45 %) et les ingénieurs et cadres techniques d'entreprises (41 %). La part de cadres ayant des fonctions managériales varie selon le secteur d'activité : 63 % des cadres franciliens de la construction encadrent une ou plusieurs personnes, contre 15 % des cadres de l'enseignement. Dans le secteur des activités immobilières, la part des cadres « encadrant » est nettement plus faible qu'en province (38 % contre 59 %).

Les cadres vivent principalement au centre et à l'ouest de la région

De par l'attractivité de la région et la diversité des emplois que l'on y trouve, un grand nombre de cadres travaillent et

► 3. Part des cadres parmi l'ensemble des actifs travaillant en Île-de-France selon le lieu de résidence : intercommunalité, établissement public territorial ou arrondissement parisien



vivent en Île-de-France. Toutefois, 6 % des cadres (108 000 personnes) travaillant en Île-de-France vivent en dehors de la région. À l'inverse, 33 000 cadres vivant dans la région n'y travaillent pas et sont donc intégrés à la population des cadres de province. Les cadres franciliens ne résident pas de façon homogène sur le territoire régional. La plupart vivent dans la métropole du Grand Paris (MGP) et à l'ouest de la capitale et trois cadres franciliens sur dix vivent à Paris ► **figure 3**. Cette géographie des lieux de résidence des cadres s'explique notamment par celle des emplois de bureaux et de cadres dans la région, particulièrement concentrés dans la MGP.

La moitié des cadres en couple vivent avec un autre cadre

Les deux tiers des cadres franciliens vivent en couple contre les trois quarts en province. La proportion de cadres vivant seul est plus importante en Île-de-France (20 %) qu'en province (17 %). Cet écart se constate uniquement pour les cadres de 30 ans ou plus. À l'inverse, les cadres âgés de moins de 30 ans vivent moins souvent seuls en Île-de-France qu'en province (31 % contre 33 %) ; ils sont plus nombreux à résider chez leurs parents ou à cohabiter.

Lorsqu'ils vivent en couple, les configurations familiales des cadres franciliens sont proches de celles observées en province : deux tiers ont des enfants, principalement un ou deux. En Île-de-France comme en province, environ 15 % des cadres ont trois enfants ou plus et 5 % sont à la tête d'une famille monoparentale. Parmi les cadres vivant en couple, l'**homogamie sociale** est plus élevée en Île-de-France : un cadre francilien sur deux vit en couple avec un autre cadre, contre un cadre sur trois en province ► **figure 4**. Cette proximité sociale au sein des couples est plus fréquente pour les femmes, en particulier en Île-de-France où 60 % des femmes cadres sont en couple avec une personne également cadre, contre 43 % pour les hommes cadres.

Un cadre francilien sur trois réside en maison

Les conditions de logement des cadres diffèrent entre l'Île-de-France et la province. De par les prix et la pression immobilière notamment à Paris, plus de la moitié des cadres franciliens vivent dans des logements de superficie inférieure à 80 m² contre un quart des cadres en province. Plus de la moitié de ces derniers vivent dans des logements de plus de 100 m². À l'opposé, les logements

de superficie inférieure à 40 m² étant plus nombreux en Île-de-France, 14 % des cadres franciliens occupent ce type de logement contre moins de 4 % en province, en particulier ceux de moins de 30 ans (39 % contre 18 %). Seul un tiers des cadres travaillant en Île-de-France résident dans une maison alors que cette part avoisine les 70 % en province. De plus, les cadres franciliens sont moins souvent propriétaires de leur logement (61 % contre 71 % en province). S'ils vivent principalement dans le parc privé, 7 % résident dans le parc social, près de trois fois plus qu'en province.

Les cadres franciliens se déplacent en transport en commun

De fait du vaste réseau et de la forte diversité des transports en Île-de-France, les cadres franciliens sont plus nombreux à ne posséder aucune voiture par rapport aux cadres provinciaux, respectivement 25 % et 4 %. Ces derniers sont 62 % à posséder deux voitures ou plus. Ces véhicules sont d'ailleurs plus souvent utilisés par les cadres de province pour aller travailler. Trois quarts d'entre eux privilégient ce mode de transport contre seulement un tiers en Île-de-France. La moitié des cadres franciliens se déplacent en transport en commun pour se rendre au travail, proportion légèrement supérieure à celle de l'ensemble des actifs occupés de la région. ●

Marie Acs, Camille Fauret,
Ivan Tissot (Insee)

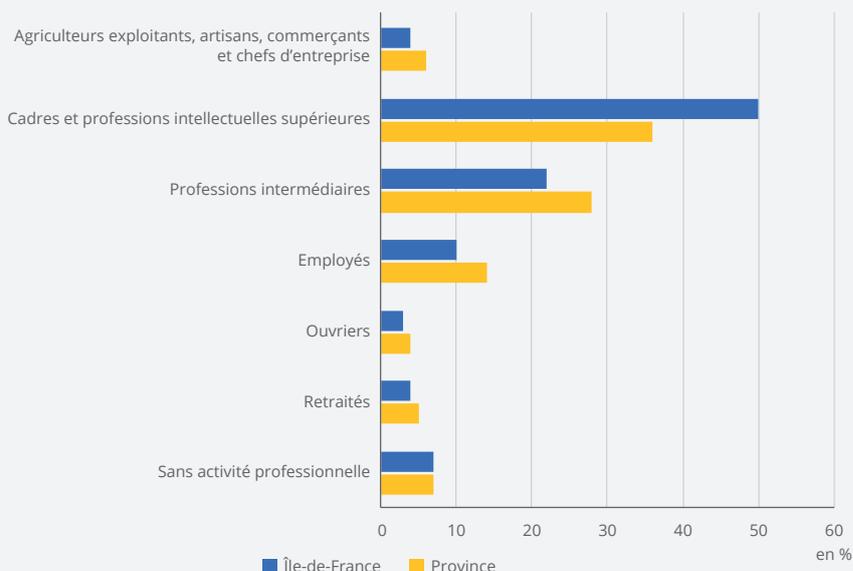
Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

Les données sur le profil des cadres, leur secteur d'activité et leurs conditions de travail sont issues de l'empilement des données de l'**enquête Emploi sur la période 2016-2018**.

L'exploitation complémentaire du **recensement de la population** de l'Insee de 2017 permet d'apporter des éléments sur les conditions de vie et de logement. Dans cette étude, les cadres sont localisés selon leur emploi et non selon leur lieu de résidence. Ainsi, un cadre travaillant en Île-de-France est considéré comme francilien même si une minorité d'entre eux (6 %) résident en province. Inversement les cadres travaillant en province mais résidant en Île-de-France sont dénommés ici cadres de province.

► 4. Répartition des cadres selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne avec laquelle ils vivent en couple, en Île-de-France et en province en 2017



Lecture : les cadres travaillant en Île-de-France et vivant en couple résident avec un autre cadre dans 50 % des cas et avec un ouvrier dans 3 % des cas.

Champ : cadres vivant en couple en Île-de-France ou en province.

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire.

► Définitions

Cadres et professions intellectuelles supérieures : c'est un des 8 postes agrégés (ou groupes socioprofessionnels) de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles. Il comporte 6 catégories socioprofessionnelles, qui se déclinent en 102 professions dans la version de 2003 de la nomenclature. La liste des professions est consultable sur Insee.fr.

Cadres des **fonctions métropolitaines** (CFM) : l'analyse par fonctions permet une approche transversale aux secteurs d'activité traditionnellement utilisés. Les actifs sont ainsi répartis en quinze fonctions définies à partir de la profession exercée. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines, ce sont les fonctions métropolitaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Le concept de CFM vise à offrir une notion proche des emplois « stratégiques », en assurant la cohérence avec les fonctions.

Pour considérer le **secteur privé**, les cadres de la fonction publique (CS 33) et professeurs et professions scientifiques (CS 34) sont exclus de ce groupe.

L'**homogamie sociale** est l'union de deux personnes du même groupe social.

► Pour en savoir plus

- « Revenu salarial net annuel moyen par sexe et PCS dans le secteur privé en 2017 », *Insee Chiffres-clés*, janvier 2021.
- Jauneau Y., Vidalenc J.**, « Durée travaillée et travail à domicile pendant le confinement : des différences marquées selon les professions », *Insee Focus* n° 207, octobre 2020.
- Forment V., Vidalenc J.**, « Les cadres : de plus en plus de femmes », *Insee Focus* n° 205, septembre 2020.
- Prouet E., Naboulet A.**, « Les cadres aujourd'hui : quelles spécificités ? », France stratégie, *Note de synthèse*, juillet 2020.
- Thioux E.**, « Chômage des cadres : qui sont les plus exposés ? », *Insee Analyses Île-de-France* n° 102, septembre 2019.

